Vienne Condrieu Agglomération

Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20220628-22-119-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022

DÉLIBERATION 22-119

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 JUIN 2022

Date de la convocation : 21juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Thierry SALLANDRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Hilda DERMIDJIAN à Michèle CEDRIN, Mme Annie DUTRON à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à M. Daniel PARAIRE, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Lévon SAKOUNTS à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Maryline SILVESTRE à M. Jean-Claude LUCIANO.

Absent suppléé : M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON.

Absent excusé : M. Alain ORENGIA.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** ZAC des Platières: Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2021

Rapporteur : Martine FAÏTA

NOTE DE SYNTHÈSE

ViennAgglo avait signé avec la Société d'Equipement du Rhône et de Lyon (SERL) une concession d'aménagement portant sur la réalisation de la ZAC des Platières à Chasse-sur-Rhône. Dans ce cadre, la SERL adresse chaque année un Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Le CRAC a pour but de permettre à la Collectivité d'exercer son droit de contrôle comptable et financier sur l'opération, et à l'aménageur de rendre compte annuellement des évolutions du projet, des engagements réalisés en dépenses et en recettes, et des estimations financières restant à réaliser. En outre, il permet de formaliser le compte rendu des actions conduites en cours de l'année écoulée ainsi que les démarches et actions à mettre en œuvre à court et moyen termes.

La concession d'aménagement arrive bientôt à son terme, et les dépenses réalisées sur 2021 sont réduites (solde des marchés de travaux, préparation de la clôture de l'opération...).

Le bilan prévisionnel réajusté présente un résultat excédentaire de 1 058 K€ à la fin de la concession en 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la concession d'aménagement entre la SERL et Vienne Condrieu Agglomération

VU l'avis du Bureau Communautaire du 28 juin 2022,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

APPROUVE le compte-rendu annuel à la Collectivité pour l'année 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 04/07/2022

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente,

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat